

224C2781
FR0013421286-OP032-R08

20 décembre 2024

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ALPHA MOS
(Euronext Growth Paris)

- 1- Odco BHF SCA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société ALPHA MOS, soit du 6 au 19 décembre 2024 inclus, le concert composé des sociétés Jolt Capital SAS¹ et Ambrosia Investments AM S.à.r.l. a acquis, au prix unitaire de 0,50 €, 735 147 actions ALPHA MOS par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

Par conséquent, à la clôture de l'offre publique de retrait, les initiateurs détiennent, de concert, 24 563 077 actions ALPHA MOS représentant 32 664 383 droits de vote, soit 94,80% du capital et au moins 95,97% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Jolt Capital SAS	12 281 539	47,40	16 332 192	47,99
Ambrosia Investments AM S.à r.l.	12 281 538	47,40	16 332 191	47,99
Total concert	24 563 077	94,80	32 664 383	95,97

- 2- La suspension de la cotation des actions ALPHA MOS est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société par actions simplifiée (sises 56-58 rue de Ponthieu, 75008 Paris) agissant pour le compte du FCPI Jolt Targeted Opportunités et contrôlée indirectement par M. Jean Schmitt.

² Sur la base d'un capital composé de 25 909 716 actions représentant au plus 34 035 199 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.